

NATIONS UNIES

UN LIBRARY



MAR 12 1979

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION  
CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/34/110  
S/13149

7 mars 1979  
FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/  
ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-quatrième session  
Point 25 de la liste préliminaire<sup>¶</sup>  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-quatrième année

Lettre datée du 7 mars 1979 adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint les documents suivants que je vous prie de bien vouloir faire distribuer comme documents de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité :

1. Carte indiquant l'emplacement des colonies israéliennes de la rive occidentale au 31 décembre 1978 (Annexe I);

2. Colonies israéliennes implantées sur la rive occidentale occupée entre 1967 et 1979 (Annexe II);

3. Lettre datée du 12 décembre 1978, adressée au Premier Ministre du Royaume hachémite de Jordanie par le Président de la Commission islamique de Jérusalem, et concernant la mosquée de Hébron (Al-Haram Al-Ibrahimi Ash-Sharif) (Annexe III);

4. Lettre adressée au Président des Etats-Unis d'Amérique, S. Exc. M. Jimmy Carter, par M. Mustafa I. Elayan, de Decatur, Alabama.

Je vous prie d'agréer, etc.

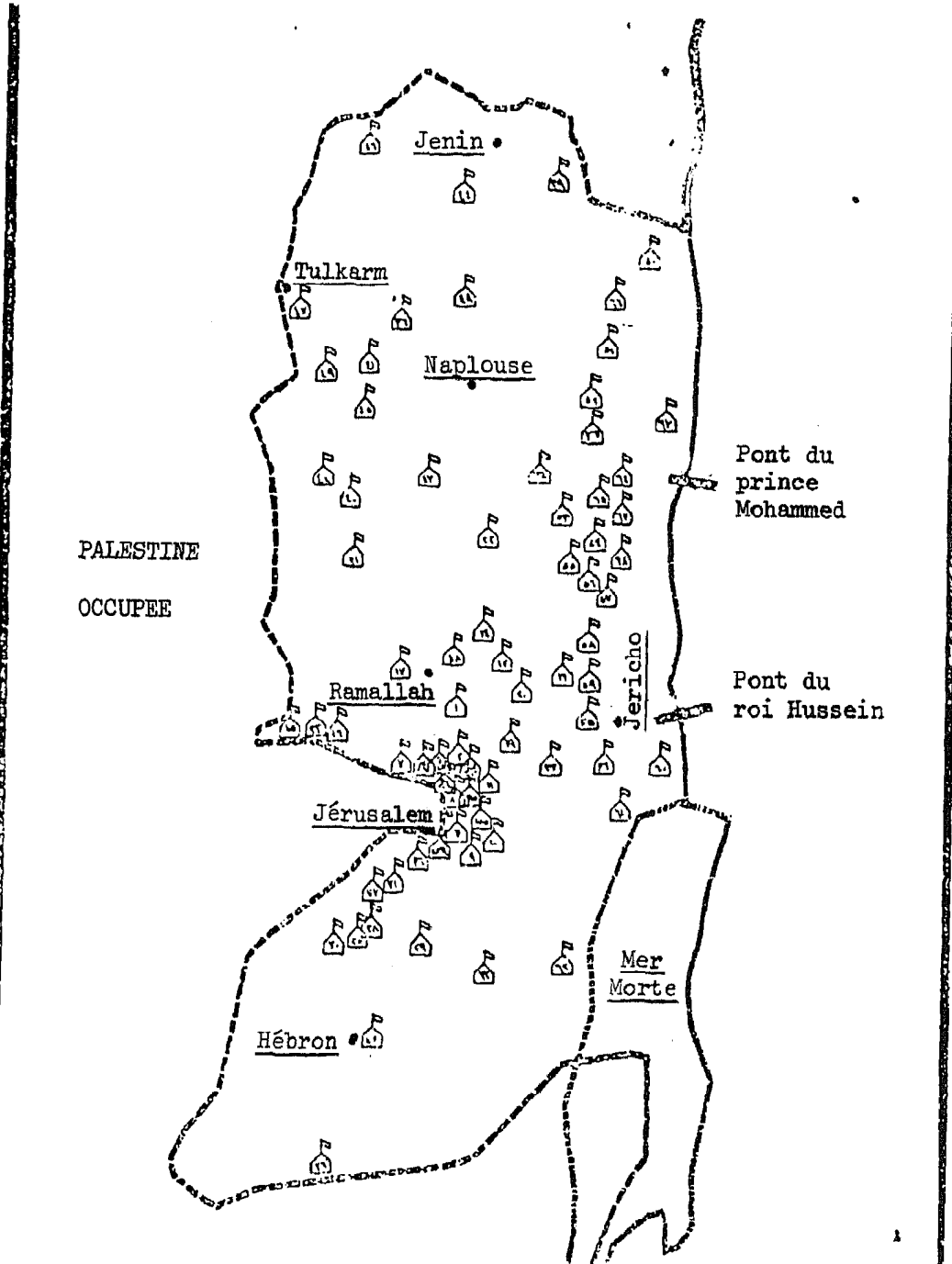
L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Hazem NUSEIBEH

¶ A/34/50.

Annexe I

Colonies israéliennes implantées sur la rive occidentale au 31 décembre 1978

A/34/110  
S/13149  
Français  
Annexe I  
Page 1



نمبر	اسم المستعمرة	تاريخ التأسيس	عدد السكان	مساحة	ملاحظات
١	عظرونة	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٦	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٧	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٨	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٩	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٠	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١١	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٢	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٣	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٤	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٥	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٦	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٧	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٨	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
١٩	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٠	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢١	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٢	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٣	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٤	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٥	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٦	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٧	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٨	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٢٩	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٠	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣١	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٢	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٣	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٤	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٥	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٦	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٧	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٨	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٣٩	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٠	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤١	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٢	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٣	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٤	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٥	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٦	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٧	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٨	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٤٩	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٠	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥١	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٢	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٣	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٤	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٥	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٦	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٧	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٨	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٥٩	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	
٦٠	إيتمون	١٩٦٧	١٠٠	١٠٠	

Annexe I (suite)

LEGENDE

Région de Jérusalem et environs

- 1 Atrot
- 2 Neve Ya'Aco
- 3 Ramot - Neve Samu'el
- 4 a) Ramat Eshkol
- 4 b) Nahalat Devna
- 4 c) Sanhedria
- 4 d) Giv'at Hamivtar
- 5 a) French Hill
- 5 b) Université hébraïque
- 6 a) Gilo Sharafat
- 6 b) Harar Gilo
- 7 East Talpiot
- 8 Quartier juif
- 9 Nevo Horon Dalet
- 10 Kfar Ruth
- 11 Tel Anatot

Région de Ramallah et d'El Beirem

- 12 Mevo Shiloh
- 13 Kochan Hashahar
- 14 Ofra
- 15 Mevo Horon
- 16 Canada Park
- 17 Ramonim
- 18 Beit el
- 19 Giv'on
- 20 Shayelet
- 21 Neve Zuv (Nabi Salem)
- 22 Shiloh
- 23 Beit Horon

Région d'Al-Kuralil (Hébron), Bethlehem et Jericho

- 24 Qiryat
- 25 Kfar Etzion
- 26 Miami
- 27 Rosh Tzurim
- 28 Alon Shvot
- 29 Miqdal Oz
- 30 Efrat
- 31 Elazar
- 32 Tekoah
- 33 Ma'ale Adomin (Al-Sahl El-Ahmar)
- 34 Al-Dhahiriya - Zohar
- 35 Mitzpe Jericho
- 36 Shohron
- 37 Mekhora
- 38 Gitit
- 39 Malki Shua
- 40 Haris
- 41 Qaddum - Elon Moreh
- 42 Mes'ha Pe'erim
- 43 Tapuah
- 44 Dctan - Sanur
- 45 Qarney Shomron
- 46 Reihan
- 47 Sal'it - Kufr Sur
- 48 Nafal Ma'ale (Silat El Dhahr)
- 49 Tsur Nathan Bet

Annexe I (suite)

LEGENDE

Vallée du Jourdain

- 50 Mehola
- 51 Dak'ot
- 52 Hamra
- 53 Ma'ale Ephraïm
- 54 Phatza'el
- 55 Tomer
- 56 Gilgal
- 57 Netiv Hagdud
- 58 Efrat
- 59 Yitav
- 60 Almog
- 61 Kalia
- 62 Mitzpe Shalem
- 63 Argaman
- 64 Massuah
- 65 New Massuah
- 66 Nahal Ro'I
- 67 Mivsom
- 68 Phatza'el B

ANNEXE II

Colonies israéliennes implantées sur la rive occidentale occupée  
entre 1967 et 1979

A. Environs de Jérusalem

1. Atrot, établie en 1970 près de l'aéroport de Jérusalem. Sa création a donné lieu à la confiscation de 10 000 dunams de terres appartenant aux résidents arabes du village de Beit Hanina, près d'une colonie juive d'avant 1948.
2. Neve Ya'akov (Nabi Ya'akob), établie en 1973 au nord-est de Jérusalem. Sa création a donné lieu à la confiscation de 10 000 dunams de terres appartenant aux résidents arabes de Beit Hanina près d'une colonie juive d'avant 1948.
3. Ramot, établie en 1973 au nord-ouest de Jérusalem, près de Nabi Samwil. Sa création a donné lieu à la confiscation de 30 000 dunams de terres appartenant aux résidents arabes du village de Beit Ikksa. Cent foyers arabes ont été démolis.
4. Ramat Eskhkol, établie en 1968, au nord de Jérusalem : 600 dunams de terres arabes ont été entièrement expropriées.
5. French Hill, établie en 1969 dans la partie septentrionale de Jérusalem le long de la route Jérusalem-Ramallah. Sa création a donné lieu à l'expropriation de 15 000 dunams de terres arabes palestiniennes. Une partie des terres appartenait à un couvent catholique et à un petit nombre de Juifs, qui possédaient quelques dunams avant 1948.
6. Nahalat Defna, établie au nord de Jérusalem. Sa création a donné lieu à l'expropriation de 270 dunams de terres appartenant à un certain nombre de familles arabes y compris des biens de main-morte (Waqf) d'Amineh Al-Khaledi et d'Aref el-Aref.
7. Gilo Sharafat (Gilo), établie en 1973 au sud de Jérusalem. Sa création a donné lieu à l'expropriation de 4 000 dunams de terres appartenant à des résidents palestiniens de Jérusalem, de Beit Jala, de Beit Safafa et de Sharafat.
8. East Talpiot (Talpiot), établie en 1973 à l'est de Jérusalem, au sud de Jabal Al-Mukabber, où se trouve le quartier général des Nations Unies. Sa création a donné lieu à l'expropriation de 20 000 dunams de terres arabes appartenant à des résidents de Jérusalem, de Sur Bahir, de Sheikh Sa'd et de l'enclave des Nations Unies.
9. Quartier juif (Vieille ville de Jérusalem), située entre le mur ouest de la mosquée d'El Aqsa et le Couvent latin. Sa construction a commencé en 1967; 160 maisons arabes ont été démolies, 600 maisons arabes ont été expropriées. En 1977, 6 500 résidents arabes ont été expulsés et des terres musulmanes et des biens arabes waqf ainsi que des terres appartenant à des particuliers arabes et juifs ont été expropriées.

10. Université hébraïque, située dans la partie nord de Jérusalem. Sa construction a commencé en 1969 sur le mont Scopus, on a agrandi l'ancien campus et l'hôpital universitaires d'avant 1948, avec expropriation de nouveaux terrains.

11. Agrandissement de Sanhedria, au nord-est de Jérusalem, dans une ancienne zone démilitarisée qui a été totalement expropriée: les travaux ont commencé en 1973.

B. Colonies implantées dans la région de Ramallah et d'El Beireh

12. Shiloh, située à l'est de la route Naplouse-Ramallah; établie en 1976 sur 15 000 dunams de terres arabes expropriées; depuis, 80 à 90 dunams supplémentaires ont été pris et leur accès interdit; des amandiers ont été coupés; des villageois arabes se sont vus priver de leurs puits; elle est attenante à Turmus Ayya, Qaryut, Abu-Elfalalah et El-Maghireh.

13. Kochav Hashahar, établie en 1975 sur 4 000 dunams de terres expropriées qui appartenaient à des résidents arabes de Deir Jarir et de Kufur Malik. Cette colonie est alimentée en eau par Ain Samia, unique source d'approvisionnement en eau de Ramallah.

14. Ofra (Ba'Al Hatzor), établie en 1975, à l'est de Ramallah sur la route de Jéricho. Sa création a donné lieu à l'expropriation de 100 dunams de terres appartenant à des résidents arabes de Ain Yabrud et de 250 dunams de terres de Silwad.

15. Mevo Horon, établie en 1969 et située dans la région de Latrun. Sa création a donné lieu à l'expropriation de 16 000 dunams de terres, des villages de Yalu, Imwas et Beit Nuva notamment, villages détruits par l'armée israélienne à la suite de la guerre de juin 1967.

16. Beit Horon, établie en décembre 1977, à mi-chemin de la route Ramallah-Latrun, près de Tira, après une première appropriation de 150 dunams de terres arabes.

17. Mevo Horon Dalet (Matatyahu), établie en septembre 1977 dans la région de Latrun, à 3 kilomètres de la ligne d'armistice; s'étend sur la partie de la zone démilitarisée où se trouvait le village arabe de Midya avant 1948.

18. Kfar Ruth (Mevo Horon Gimmel ou Be'er Tal), établie en septembre 1977 dans la région de Latrun, à un kilomètre au sud-est de la colonie de Shayelet, dans la zone démilitarisée, sur le site du village de Midya où se trouvent plusieurs milliers de dunams de terres irriguées.

19. Givat Hamivtar, établie dans la partie nord de Jérusalem; ensemble de 350 logements terminés et occupés à la mi-1975; tout le terrain a été exproprié.

20. Canad Park, inaugurée officiellement en 1976 dans la région de Latrun, sur la route de Latrun à Ramallah. Elle s'étend sur 4 200 dunams de terres arabes, y compris 1 500 dunams de terres des trois villages détruits.

21. Ramonim, établie en 1977, au nord-est des villages de Taybeh et de Rammun, au nord de la route Ramallah-Jericho; sa création a donné lieu à l'expropriation de 300 dunams de terres appartenant à des résidents du village de Taybeh.

22. Beit El, établie en 1977, au nord de Ramallah sur la route de Naplouse, sur une superficie de 35 dunams - qui sera portée à 250 dunams - de terres arabes expropriées, les travaux préparatoires ayant commencé en juin 1978.

23. Giv'on, établie en décembre 1977 au nord-ouest de Jérusalem près du village d'el-Jib, ancienne base militaire jordanienne. Quelques terres ont été achetées par des Juifs, mais ce sont les habitants du village d'el-Jib qui seront expropriés de la plus grande partie des 5 000 dunams nécessaires.

24. Shayelet (Mevo Hori'im), établie en septembre 1977 dans la région de Latrun, dans la zone partiellement démilitarisée (1948-1967) où était situé le village arabe de Midya avant 1948.

25. Neve Zuf (Nabi Saleh), établie en novembre 1977 au nord-ouest de Ramallah près de Beir Nidham. Quatre cents dunams de terres ont été clôturés et leur accès interdit, y compris 100 dunams plantés en blé et en amandiers appartenant aux habitants du village de Nabi Saleh.

#### C. Colonies implantées dans la vallée du Jourdain et dans d'autres régions

26. Mehola, établie en février 1963, a été la première colonie israélienne de la vallée située dans la partie nord de la rive occidentale. Trois mille dunams de terres des villages de Bardala et d'Ain el-Beida ont été expropriées; l'alimentation en eau de ces villages a été tarie par le forage des puits de cette colonie.

27. Argaman, établie en novembre 1968 dans les derniers kilomètres de la route Damya-Naplouse; couvre une superficie de 5 000 dunams de terres cultivables arabes expropriées, englobant 1 000 dunams du village de Marj al-Na'ja et cinq puits appartenant à des propriétaires arabes absents.

28. Massuah, établie en 1970 sur 3 000 dunams de terres arabes expropriées appartenant aux résidents d'Al-Ajajra et de Jiftlik; alimentée en eau par les puits du village arabe de Bal-Nagab, près du pont de Damya.

29. New Massuah, établie en 1976 au sud même de la route Naplouse-Damya; s'étend sur 800 dunams de terres arabes des villages de Al-Ajajra et de Jiftlik qui ont été expropriées.

30. Phatza'El B (Hotzorim ou Yegith), établie en 1977 au sud même de la colonie de Massuah; s'étend sur une superficie de 1 500 dunams de terres arabes expropriées.

31. Phatza'El, établie en 1970 à la fin de la route qui suit la direction du sud-ouest à partir d'Agraba, couvre une superficie de 3 000 dunams de terres du village arabe de Masayil; trois puits ont été forés, leur débit est de 600 m3 d'eau à l'heure.

32. Tomer, établie en 1976 au sud même de la colonie de Phatza'El. On ignore encore la superficie des terres arabes expropriées étant donné que les travaux de construction ne sont pas encore achevés.

33. Gilgal, établie en janvier 1970 au sud même de la colonie de Tomer; s'étend sur 3 300 dunams de terres arabes; sera alimentée par les eaux du Jourdain.

34. Netiv Ha'ardud, établie en 1976-77 au sud de Gilgal; on ignore encore la superficie des terres arabes saisies étant donné que les travaux de construction se poursuivent.

35. Mivsom (Na'aran), établie en 1977 près du village arabe d'Awja; expropriation de terres appartenant aux résidents du village d'Awja (superficie indéterminée).

36. Yitav, établie en décembre 1970 à l'ouest du village d'Al-Awja; s'étend sur 2 000 dunams de terres arabes d'Al-Awja, y compris des terres appartenant à des propriétaires absents; alimentée en eau par Ain Al-Awja et par deux puits forés près de ce village.

37. Almog, établie en janvier 1977, au nord-ouest de la mer Morte; la superficie des terres saisies n'est pas connue mais la colonie est alimentée par un pipe-line de 12 pouce (30,5 cm) en eau provenant d'un puits foré près d'Aqbat Jaber, camp de réfugiés de Jericho.

38. Kalia, établie en février 1968 au nord-est de la mer Morte, près de l'emplacement d'une colonie juive et d'un camp de l'armée jordanienne d'avant 1948 alimentée en eau provenant du Wadi Keit, à l'ouest de Jericho.

39. Mitzpe Shalem, établie en décembre 1970 sur la rive ouest de la mer Morte; plus de 50 dunams de terres saisies.

D. Colonies israéliennes situées dans les collines surplombant la vallée du Jourdain

40. Malki Shua, établie en janvier 1976 dans la région nord de la rive occidentale; colonie militaire reliée par une route à la ville de Baisan, en territoire israélien.



41. Ro'I, établie en 1974 et habitée depuis mars 1976 : située au sud de la colonie de Nehola, elle a une superficie de 2 500 dunams de terres prises aux résidents arabes de Tubas, qui y cultivaient du blé.
42. Deca'Ot, établie en juillet 1972 au sud de la colonie de Ro'I : s'étend sur 5 000 dunams dépendant du village de Tamun : ils ont été clôturés et leur accès interdit.
43. Hamra, établie en mai 1971 sur la route de Naplouse à Danyá, dans les terres cultivées d'une vallée fertile, prises au village de Bal al-Nagab. Les terrains situés dans la vallée attenante au pont de Danyá comprennent 450 dunams de vergers dont les propriétaires sont absents.
44. Mekhora, établie en mars 1973 au sud de la colonie de Hamra : s'étend sur 4 000 dunams de terres prises aux villages de Bal al-Nagab, Beit Dajan et Beit Furik : approvisionnement en eau assuré par un puits et deux bassins de retenue.
45. Gitit, établie en août 1972 au sud de Mekhora, à proximité de la route est-ouest passant dans la vallée d'Aqraba, a une superficie de 5 000 dunams de terres, qui ont été pulvérisés avec des défoliants au début de 1972 : terres prises au village d'Aqraba : elles ont été clôturées et leur accès interdit.
46. Ma'ale Ephraim, établie en juillet 1972 sur la route est-ouest passant dans la vallée d'Aqraba, superficie : 200 dunams de terres arabes.
47. Nevo Shiloh (Givat Aduma), établie en novembre 1976 au sud de la colonie de Ma'ale Ephraim : couvre une superficie de 1 300 dunams pris aux résidents des villages de Turmus Ayya, Abu-Fallah et Al-Mughayyir : l'accès de ses citernes est interdit aux bergers palestiniens.
48. Mishor Adomin (Ma'ale Adomin), établie en novembre 1974 : domine la route qui va de Jericho à Jérusalem ; en octobre 1972, l'armée israélienne a interdit l'accès de 70 000 dunams : d'autres terres ont été prises aux villages arabes de Abu dis, Umaryya et Issavyya (700 dunams) ; Silwan (10 000 dunams), Silwad et Anota (300 dunams).
49. Mizpeh Jericho, établie au début de 1978 à l'est de la colonie de Mishar Adomin qui domine Jericho : composée de terres des villages susmentionnés qui ont été expropriées.
50. Reihan (Mei'ami Bet), établie en 1977 au nord-ouest de Jenin : à 3 kilomètres de la ligne d'armistice ; on ignore la superficie des terrains domaniaux saisis, mais il est prévu de transformer cette colonie en Kibboutz israélien en 1978-1979.
51. Dotan (Sanur), établie en octobre 1977 le long de la route allant de Naplouse à Jenin, dans la vallée de Sanur : couvre les terrains qui étaient ceux du poste de police jordanien proche du village de Sanur avant 1967.

52. Natal Ma'ale, établie en janvier 1978 à l'est de la route Naplouse-Jenin; couvre 550 dunams de terres confisquées au village de Silat Al-Dhahar (25 oliveraies).
53. Shomron, établie en octobre 1977 sur la route Naplouse-Jenin; 100 dunams de terres arabes.
54. Sal'it (Tsur Nathan Bet), établie en août 1977 au sud-est de Tulkarm. Mille dunams de terres confisquées au village de Kufr Sur, dont la moitié sont cultivées par des propriétaires privés, l'autre moitié étant exploitée en commun comme terrains de pacage.
55. Elon Moreh (Qaddum), établie en décembre 1975 près de la route reliant Naplouse à Qalqilya. Trois cents dunams ont été pris aux Arabes du village de Kufr Qaddum.
56. Qarney Shomron, établie en octobre 1977 au sud de la route Naplouse-Qalqilya, près du village de Jinsafut, sur 150 dunams pris aux villages de Jinsafut, Hajja et Kufr Laqif.
57. El Qana (Mes'ha, Pe'erim), établie en avril 1977 au sud-est de Qalqilya, sur 10 dunams qu'occupait l'ancien poste de police jordanien, plus 300 dunams pris au village de Mes'ha.
58. Tapuah (Bareget), établie en janvier 1978 le long de la route de Naplouse à Ramallah, à 13 kilomètres au sud de Naplouse. Cent-cinquante dunams pris aux villageois arabes de Yasuf.
59. Haris, établie en février 1978, à deux kilomètres à l'ouest de la route de Naplouse à Ramallah, près de l'embranchement de la route de Salfit; 300 dunams expropriés pour le camp militaire et 500 dunams de pâturages pris aux villages de Kufr Haris, Hard et Salfit, qui ont été clôturés et dont l'accès est interdit.
60. Har Gilo, établie en 1976 sur la commune de Beit Jala; couvre 400 dunams de vignes et de vergers expropriés en juin 1976 et appartenant aux résidents du village de Beit Jala, qui ont été menacés de nouvelles expropriations en 1978.
61. Efrat, établie en 1978 sur la route qui passe au sud de Bethléem; s'étend sur 7 000 dunams de terres expropriées, dont la plupart étaient cultivées.
62. Takoah, établie en juin 1975 au sud-est de Bethléem près de Hebron, couvre 3 000 dunams de terrains appartenant au village de Radifya qui ont été expropriés.
63. Elazar, établie en juin 1975 au sud de Bethléem, sur 350 dunams de vignes du village de Hadar, expropriées en 1973.

64. Rosh Tzurim, établie en juillet 1969; couvre une superficie de 3 000 dunams, dont une partie appartenait à une colonie antérieure à 1948 (Bir Tzurim) à laquelle on a adjoint des terrains du village de Nahalin, qui ont été expropriés.
65. Alon Shvot, établie en juillet 1969 sur 1 200 dunams expropriés en 1969.
66. Kfar Etzion, établie en septembre 1967, elle a été la première colonie de la rive occidentale; elle est composée des terrains appartenant à une colonie juive qui y était installée de 1943 à 1948, auxquels on a adjoint des terres cultivées (vignes).
67. Miqdal Oz, établie en 1977 à l'ouest de Hebron, sur 1 000 à 2 000 dunams pris aux résidents du village de Beit Umar; interdite à l'accès en tant que zone militaire, 600 pruniers et amandiers arrachés en décembre 1977.
68. Qiryat Arba, établie en 1970 sur 4 250 dunams dont 1 500 du territoire de Hebron et de Halhul, qui ont été expropriés.
69. Yattir, doit être construite dans le cadre d'un plan visant à créer un cordon de colonies israéliennes dans les collines situées au sud de Hebron.
70. Zohar - pas de données.
71. Sailat Dhahr, établie en 1978; couvre une superficie de 550 dunams de terrains expropriés qui appartenait à des résidents arabes du village de Sailat Dhahr sur la route Naplouse-Jenin.
72. Anatot, établie à la fin de 1978 sur 3 000 dunams de terres qui appartenaient à des résidents du village d'Anata, près de Jérusalem, qui ont été expropriés.
73. Ya'afu Horom, établie en 1978, près du village arabe de Yatta, à l'ouest de Hebron.
74. Tretseh, doit être implantée sur la route de Naplouse-Damya; le gouvernement a approuvé ce projet à la fin de 1978.
75. Jericho, un plan visant à établir cette colonie dans la région de Jericho a été approuvé par le gouvernement fin 1978.
76. Zif, établie en 1978 au sud de Hebron; en construction.
77. Nuwei'meh, établie au début de 1979 près de Jericho.
78. New Kfar Etzion, établie en 1979 sur la route qui relie Bethléem à Hebron.
79. Huwara, établie en 1979 à quelques kilomètres à l'est de Naplouse; 600 colons y vivent déjà.

ANNEXE III

Lettre datée du 12 décembre 1978, adressée au Premier  
Ministre du Royaume hachémite de Jordanie par le  
Président de la Commission islamique concernant la  
Mosquée d'Hebron (Al-Haram Al-Ibrahimi Ash-Sharif)

Je souhaite vous entretenir de la Mosquée d'Al-Haram Al-Ibrahimi, l'un des principaux lieux saints du monde islamique. Tout au long des 14 siècles de son histoire, cette mosquée islamique n'a jamais, ne serait-ce que pour un jour, servi de synagogue juive ni été ouverte aux Juifs.

La situation actuelle résulte des pratiques israéliennes depuis l'occupation de 1967. En dépit des protestations et des plaintes, tous les moyens ont été utilisés pour transformer Al-Haram Ash-Sharif en synagogue. Chaque jour, les colons de Qiryat Arba à Hebron et, avec eux, un grand nombre d'Israéliens profanent la Mosquée, se rendant coupables de nouveaux actes d'agression. Ils malmènent les fidèles et profèrent des grossièretés pendant la récitation du Coran et l'enseignement des maîtres. Ils brutalisent les gardes et les empêchent de faire leur devoir. Ils nous refusent le droit de l'appel à la prière (Al-Azan) sans se soucier le moins du monde des sentiments religieux des musulmans. Ils pénètrent jour et nuit dans l'enceinte d'Al-Haram et ce, avec la bénédiction et sous la protection des forces d'occupation et de leurs responsables.

Après chaque acte d'agression, le juge appliquant la Charîa, accompagné du maire d'Hebron, du Directeur des biens Waqfs et du garde d'Al-Haram al-Ibrahimi vont protester auprès du gouverneur militaire d'Hebron qui, par ailleurs, a été saisi à maintes reprises des protestations et des plaintes du Conseil des biens Waqfs et des affaires islamiques à Jérusalem. La Commission islamique a publié de nombreuses déclarations afin d'alerter l'opinion publique, tant dans la région que dans le reste du monde, et de l'informer des moyens déplorables utilisés par les autorités pour transformer à tout prix Al-Haram Ash-Sharif en synagogue juive.

A la suite des événements violents d'octobre 1976 - qui ont été marqués par la profanation du Coran, l'imposition du couvre-feu dans la ville d'Hebron et l'interdiction faite aux musulmans de se rendre à la Mosquée d'Al-Haram Ash-Sharif qui était tombée aux mains des autorités et des colons - il s'est avéré, une fois le siège levé, que les Israéliens avaient profané l'intérieur de la Mosquée et brûlé la loge du gardien. Un comité a été créé pour dresser un inventaire du contenu de la Mosquée sous la présidence du juge d'Hebron appliquant la Charîa; y siégeait également le Directeur des biens waqfs à Hébron, représentant la municipalité de la ville, et d'autres responsables des Waqfs.

Le Comité a commencé ses travaux sous le contrôle du Président du Conseil des biens waqfs et des affaires islamiques, le Sheik Hilmi Al-Muhtaseb, et du Directeur général des biens Waqfs à Jérusalem, M. Hassan Tahboub. L'inventaire commencé le 3 janvier 1977, a pris fin le 8 mars de la même année. Le Comité a découvert que des objets d'une valeur inestimable avaient disparu après que l'accès à la Mosquée eut été interdit aux musulmans et pendant le couvre-feu qui a duré 17 jours.

Le Comité a fait rapport au Président du Conseil des biens Waqfs sur les objets manquants et celui-ci en a envoyé la liste au gouverneur militaire le 28 juin 1977. Le Président a demandé que ces objets soient restitués mais le gouverneur militaire n'a jamais répondu. Le Président a écrit de nouveau au gouverneur militaire le 24 septembre 1977. Il s'est encore adressé à lui à de nombreuses reprises pour lui demander l'identité des coupables. Pour toute réponse, il lui a été affirmé - contre toute évidence - que l'enquête suivait son cours. Cela prouve que les autorités tentent de se dégager de toute responsabilité et de clore l'affaire sans y donner suite.

Pendant deux mois, les colons israéliens, sous la protection des troupes d'occupation installées à Al-Haram Al-Ibrahim, ont cherché systématiquement à transformer la Mosquée sacrée en synagogue et à en interdire l'accès aux musulmans, même à l'heure de la prière, en particulier le samedi. Ils ont sorti les chaises, les tables et les objets du culte dans la cour principale et ont rempli la Mosquée, y compris les sanctuaires d'Ibrahim, de Ya'qub et de Yusuf et la cour principale, de livres de prières juifs et de tabernacles contenant la Torah. En outre, ils ont profané le bâtiment lui-même et dépouillé certains piliers du marbre ancien qui les décorait, leur ôtant ainsi tout caractère islamique. Il faut ajouter à cela les coups de feu tirés par les soldats cherchant à terroriser les gardes et les serviteurs musulmans de la Mosquée dont un a été blessé au pied.

Les responsables des biens Waqfs à Hébron ont protesté à maintes reprises auprès du gouverneur militaire et celui-ci leur a laissé entendre qu'avec chaque nouvel acte des Israéliens à Al-Haram Ash-Sharif se créait un nouveau fait. Il s'agit-là d'un cas flagrant de négation des droits et d'une tentative pour modifier la réalité et transformer la Mosquée en synagogue.

Le 22 octobre 1978, le Président du Conseil des biens Waqfs a adressé une lettre au Ministre de la défense pour l'informer des dernières profanations commises dans la Mosquée et lui demander d'y mettre fin. Loin de cesser, les profanations ont augmenté au point que, le 19 novembre 1978, le Président du Conseil a écrit de nouveau au Ministre de la défense pour lui faire part de la dégradation quotidienne de la situation. Copie de cette lettre a été envoyée au gouverneur militaire général de la rive occidentale. Par ailleurs, le maire d'Hébron s'est aussi plaint auprès du Ministre de la défense, déplorant les événements d'Al-Haram, réitérant les protestations du Président du Conseil des biens Waqfs et exigeant qu'il soit mis fin à ces pratiques et à ces provocations.

La situation à la Mosquée d'Al-Haram Al-Ibrahimi, grand lieu saint de l'Islam, devient intolérable. Ayant épuisé les moyens dont nous disposons pour mettre un terme aux profanations, c'est vers vous que nous nous tournons pour que vous fassiez le nécessaire afin de saisir de cette affaire les plus hautes instances internationales, le Conseil de sécurité et la Commission des droits de l'homme. Nous vous supplions d'accorder à la situation l'attention qu'elle mérite et de lui donner la publicité voulue, par le truchement des organes d'information et des autres moyens que vous jugerez nécessaires. Nous avons la conviction que la Mosquée d'Al-Haram Al-Ibrahimi est en passe de perdre son caractère islamique et d'être transformée en synagogue, au vu et au su du monde entier.

Que Dieu soit témoin de notre bonne foi.

Le Président de la Commission islamique

ANNEXE IV

Lettre datée du 21 février 1979, adressée au Président  
des Etats-Unis d'Amérique par M. Mustafa I. Elayan,  
résident de Decatur (Alabama)

Nous avons l'honneur de faire appel directement à vous, à votre jugement et à votre foi dans les droits de l'homme, car les requêtes que nous avons adressées au Cabinet du Secrétaire d'Etat pendant presque un an n'ont été pratiquement suivies d'aucun effet. En quelques mots, voici notre cas :

Nous avons une maison à Beit Safafa, Jérusalem (Israël), entourée d'un terrain qui fait tout au plus 4 à 5 acres. Notre mère, qui a passé 70 ans, l'un de nos frères, sa femme et ses cinq enfants y habitent. Cette propriété appartient à toute la famille. A présent, les autorités israéliennes veulent en confisquer une partie pour commencer puis la totalité plus tard, pour faire un terrain de jeux pour les enfants juifs, bien qu'il y ait d'autres terrains inoccupés dans les environs. Nous avons présenté notre cas en détail dans des lettres accompagnées de cartes et de copies de lettres de nos avocats à Jérusalem, à M. Jock Covey, Département d'Etat des Etats-Unis, bureau 6247, qui a pris contact avec nous il y a plusieurs mois, mais qui n'a depuis ni répondu à nos lettres ni même reconnu notre existence. Il semblerait que notre appel à l'aide devant la situation précaire de notre famille et la menace portée contre son existence se heurte à un mur. Il est parfaitement évident que toutes ces belles paroles sur les droits de l'homme sont en fait creuses et vides de sens. Et pourtant, à la moindre petite plainte d'un Juif russe, tous les membres du Congrès, tous les médias, toutes les stations de télévision et leurs pareils se dressent et c'est à qui sera le premier à défendre sa cause. N'est-ce pas étonnant! Mais, lorsque des citoyens américains d'origine palestinienne comme nous appellent l'attention sur les injustices et les persécutions perpétrées par Israël ainsi que sur les menaces dont sont victimes notre mère et notre frère en Israël, on nous répond que le Gouvernement des Etats-Unis ne peut s'ingérer dans les affaires intérieures d'Israël. Mais qu'en est-il de nos terres qui sont confisquées? Qu'en est-il de notre famille? Est-ce parce qu'ils sont Arabes que votre sens de la justice n'est pas le même?

Monsieur le Président, pardonnez-nous, mais même si nous disposions de millions de dollars pour financer la campagne électorale des quelques élus à la Chambre et au Sénat, nous ne contribuerions pas un sou, car nous craignons Dieu. Nous savons, et à ce sujet nous n'avons pas le moindre doute, que le jour du jugement viendra et que toutes les âmes devront rendre compte de ce qu'elles ont dit et fait. Tout ce que nous vous demandons, c'est de nous aider et de nous rendre justice car vous êtes notre dirigeant. Vous, et vous seul, avez entrepris ce programme extraordinaire portant sur les droits de l'homme dont la mise en oeuvre dépend de vous et de vos collaborateurs. L'exécution de ce programme ne devrait provoquer aucune crainte s'il est fondé sur les principes de la justice et du droit.

A/34/110  
S/13149  
Français  
Annexe IV  
Page 2

Tout au long de l'histoire, le Tout-Puissant est venu en aide aux opprimés. L'histoire du peuple juif en est un bon exemple. Nous ne doutons pas que le tour du peuple palestinien viendra lui aussi, si Dieu le veut.

La raison essentielle pour laquelle Israël continue à défier les lois de l'humanité, à confisquer les terres et à opprimer les Arabes est que les Etats-Unis lui accordent chaque année sous forme d'aide des milliards de dollars. Au lieu de faire preuve de gratitude, Israël, pour des raisons qui lui sont propres, fait presque toujours montre d'arrogance. Il est clair que le groupe de pression juif a tellement d'influence à Washington qu'oser lever la voix contre la politique d'Israël, c'est attirer la colère divine. En fait, il semblerait que l'on craigne davantage Israël que Dieu.

Monsieur le Président, du fond de notre coeur et au nom de l'amour et de la compassion que vous portez à vos frères humains, nous vous demandons d'aider notre mère et notre frère à Beit Safafa (Jérusalem) dans l'espoir que votre intervention éveillera chez les opprimés la foi en des lendemains meilleurs.

(Signé) Mustafa I. ELAYAN

-----